

SÉANCE EXTRAORDINAIRE, tenue mardi, le 14 décembre 2010 à 20h45 à la salle de l'Édifice municipal sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Lyne Girard
Diane Tremblay
Régis Pilote
Ruth Tremblay
Lise Savard
Guy Tremblay

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 113-10 « RÈGLEMENT RÉGISSANT LES COMPTES DE TAXES ET LE TAUX D'INTÉRÊTS »
3. ADOPTION DE LA POLITIQUE SALARIALE
4. ADOPTION DES SALAIRES DES ÉLUS
5. TRANSFERT DU FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES
6. SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

211-12-10 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

212-12-10 Adoption du règlement no 113-10 « Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêts »

Règlement 113-10

Règlement régissant les comptes de taxes et le taux d'intérêt

ATTENDU QUE le règlement sur le paiement des taxes publié dans la gazette Officielle, partie II, le 5 octobre 1983 prescrit des modalités spécifiques pour le compte de taxes ;

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements désire apporter les précisions nécessaires dans l'application dudit règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 6 décembre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que :

ARTICLE 1

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) dépasse 300\$ (trois cents dollars) pour chaque unité d'évaluation, le compte est alors

divisible en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte, le second versement quatre-vingt-dix (90) jours du premier versement, le troisième versement soixante (60) jours du deuxième versement et le quatrième versement soixante (60) jours du troisième versement.

ARTICLE 2

Les prescriptions de l'article 1 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation.

ARTICLE 3

Le conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescriptions applicables commence à courir à la date d'échéance du versement.

ARTICLE 4

Le taux d'intérêt est fixé à 12% annuellement et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

213-12-10 Adoption de la politique salariale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir à ces employés actuels et futurs des salaires justes et équitables ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a élaboré une grille salariale, suite aux diverses recherches auprès d'autres municipalités et aux discussions avec les employés municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la grille salariale pour les trois prochaines années telle qu'établie soit adoptée ;

QU'afin de diminuer l'impact sur le budget, les ajustements prévus soient échelonnés sur trois ans (60% en 2011, 20% en 2012 et 20% en 2013) ;

QUE l'augmentation annuelle pour les employés n'ayant pas d'ajustement soit de 1 % ou de l'IPC, étant le plus élevé des deux, et ce pour 2011, 2012 et 2013.

214-12-10 Adoption des salaires des élus

Il est proposé par Lyne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le salaire des élus soit majoré de 5% à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

215-12-10 Transfert du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le transfert de la somme de 21 972\$ du fonds local réservé à la réfection des routes municipales au fonds général d'administration.

216-12-10 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang St-Nicolas pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

217-12-10 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h10, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard,
maire

Linda Gauthier,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière